

Sud Expert Plantes

Procédure relative aux colloques et séminaires

(voir demande de mission)

La participation à un colloque ou à un séminaire est toujours liée à une mission. Les frais d'inscription éventuels seront remboursés au titre de la mission : ne pas oublier de les mentionner dans la demande de mission.

ATTENTION :

Faire la différence entre un séminaire et un colloque

Un colloque doit avoir l'aval du directeur de l'UR et il y a une participation payante. Si ce n'est pas le cas, c'est un séminaire ou atelier.

Dans les deux cas, toutes les pièces doivent être présentées dans un même dossier.